Tous les articles à insérer dans cette Feuille doivent être remis au Bureau le Mardi matin à 9 heures au plus tard.

N.° 3.

Cette Feuille paraît tous les Jeudis. — Prix, L. 4 « 4s de Neuchâtel, soit L. 4 de Ssse. — On s'abonne chez l'éditeur, rue du Temple-neuf.

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL,

Du Jeudi 17 Janvier 1839.

Avec permission du Magistrat. — Editeur, C.-H. Wolfrath, impr. du Gouvernement et du Magistrat.

EXTRAIT DE LA

FEUILLE OFFICIELLE

du 10 Janvier.

1. La Communauté de Boudevilliers ayant l'intention de faire construire un battoir à grains, qu'elle ferait mouvoir par le cours d'eau de la Sorge, entre Coffrane et Boudevilliers, fait, ensuite de la direction qu'elle en a reçue par arrêt du 28 Décembre dernier, annoncer à tous ceux qui voudraient s'opposer à cette construction, qu'ils sont assignés à se présenter à l'audience du département de l'intérieur, au château de Neuchâtel, le vendredi 1er Février 1839, à neuf heures du matin, pour être entendus contradictoirement avec elle. Donné pour être inséré trois fois dans la feuille officielle de l'Etat, à Boudevilliers, le 4 Janvier 1839.

2. Toutes les personnes encore intéressées dans la masse de Pierre Bournet, de Etienne Boussage et de sa femme, qui étaient tous marchands au Locle, masse qui a été liquidée par un décret, au dit Locle les 22 Mai et 8 Juin 1838, sont informées que le vendredi 18 Janvier courant, M. Nicolet, maire, clôturera ce décret en la forme accoutumée, en sorte que tous ceux qui auraient des réclamations à faire avant la dite clôture, sont requis de se présenter à l'hôtel-de-ville de ce lieu, le dit jour 18 Janvier 1839, à l'issue du plaid, sous peine de forclusion. Donné pour être inséré dans la feuille officielle de l'Etat, au greffe du Locle, le 7 Janvier 1839.

Fs-Ls Favarger, *greffier.*

3. Par un mandement en date du 24 Décembre 1838, le Conseil d'Etat a accordé le décret de biens de Samuel Ruchty, marchand-tailleur à Travers; en conséquence, M. Courvoisier, conseiller d'Etat, capitaine et châtelain du Val-de-Travers, et commissaire du gouvernement dans la juridiction de Travers, a fixé la journée des inscriptions de ce décret au mercredi 23 Janvier 1839, jour sur lequel tous les créanciers du même Ruchty devront se présenter, porteurs de leurs réclamations, par devant le juge spécial qui siégera à la maison-de-commune de Travers, dès les dix heures du matin, sous peine de forclusion. Donné pour être inséré dans trois ordinaires de la feuille officielle, au greffe de Travers, le 27 Décembre 1838.

Par ordonnance,
H.-J. Coulin, *notaire.*

4. On informe le public, que le Sieur Daniel Pointet, de Vaumarcus, a été juridiquement établi curateur de son gendre Philippe Ecuyer, de Vernéaz, y demeurant, et que toutes conventions, marchés, comptes ou traités qui pourraient être faits par son pupille, sans son consentement à lui curateur, seront déclarés nuls et non avenus. Donné pour être inséré trois fois dans la feuille officielle de Neuchâtel, au greffe de Gorgier, à Saint-Aubin, le 28 Décembre 1838.

J.-J. Braillard, *greffier.*

5. Par une sentence de la Cour de Justice de la Côte, en date du 6 Décembre courant, un décret de comparaître a été décerné contre François-Louis Roy, voiturier et marchand de fruits, pour fait d'escroqueries par lui commises au préjudice de divers particuliers de Peseux, auxquels il a emprunté des objets qu'il a mis en gage ou tenté de vendre. M. de Perrot, conseiller d'Etat ordinaire et maire de Neuchâtel, en exécution du dit décret, fait assigner péremptoirement François-Louis Roy, dont le domicile est inconnu, à comparaître personnellement devant le tribunal criminel qui siégera dans les maisons fortes du roi à Neuchâtel, le samedi 19 Janvier prochain, à onze heures du matin, pour être entendu sur le fait des accusations portées contre lui; et, dans le cas où il ne comparaîtrait pas sur cette citation éditale et péremptoire, il sera immédiatement décrété de prise-de-corps à teneur de l'article 30 de la loi de procédure criminelle du 16 Décembre 1835. Donné pour être inséré trois fois dans la feuille officielle de cet Etat; Neuchâtel, le 24 Décembre 1838.

F.-C. Borel, *greffier.*

Fin de la Feuille officielle.

---

1. Le soussigné invite les personnes qui doivent des cens fonciers à la recette de *Fontaine-André*, à les faire acquitter en son bureau, rue du Château, vendredi prochain 18 du courant avant midi; ou, si elles préfèrent s'acquitter à domicile, d'en remettre le montant et 3 bz. en sus pour frais de recouvrement, au percepteur qui sera délégué quelques jours après, à défaut de quoi, la recette s'en fera conformément à la loi du 2 Mai 1833.

Aug. Matthey, receveur.

De la part de MM. les Quatre-Ministraux.

2. Trois stipendiums pour les études en théologie et un pour les accouchemens étant vacans, les bourgeois qui seraient dans l'intention de les postuler, sont invités à remettre leurs requêtes, d'ici à la fin du mois, à M. Maximilien de Meuron, maître-bourgeois en chef, en annexant les pièces et déclarations requises par le réglement, duquel ils pourront prendre connaissance à la secrétairerie de ville.

Donné à l'hôtel-de-ville de Neuchâtel, le 5 Janvier 1839.

Par ordonnance :
Le Secrétaire-de-ville, P.-L. Jacottet.

A VENDRE.

Encre à marquer le linge.

3. G. Bringolf, rue des Moulins, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de recevoir un envoi d'encre indélébile, en étuis renfermant tout ce qui est nécessaire à ce moyen si commode, si prompt et si peu dispendieux de marquer le linge; *il peut céder ces étuis au bas prix* de 1 fr. de Fr. On trouvera aussi constamment chez lui, les véritables pastilles de Calabre, employées avec succès p. les rhumes les plus opiniâtres; de très-belles oranges et citrons de la dernière récolte, pois, lentilles et coquelets de France, dont il garantit la boñe qualité.

4. P.-A. Delaune, marchand de bouteilles et de verres à vitre des verreries de France, demeurant chez M. Segretin, traiteur, continue d'avoir son magasin rue des Moulins, n° 139; il prévient le bublic qu'il est toujours très-bien assorti en bouteilles de différentes qualités. S'adresser, pour voir la dite marchandise, à M. Bon, coutelier, qui demeure au 1er sur le derrière du dit magasin; il informe de même MM. les serruriers et autres, qu'il continue de tenir le charbon de terre de St. Etienne, première qualité et au prix de 4 francs de Fr. les 50 kil. Plus, des meules de Langres p. aiguiser en bonne qualité.

5. Faute d'emploi, chez Gruet, coiffeur, une grande lampe de salon ou de bureau et deux plus petites pour corridor. Le même vient de recevoir un nouvel envoi d'excellens rasoirs, aiguilles à coudre et à tricoter, et de très-bons cotons anglais à coudre.

6. Chez M. Th. Prince, à côté de l'hôtel du Faucon, très-belle ritte, moutarde de Dusseldorf, liqueurs fines et autres, café mocka, etc. Son magasin se trouve toujours fourni de marchandises de première qualité.

7. Chez P. Helblig, à la pinte de la Rochette, rue Fleury, outre les vins blancs et rouges en bouteilles, annoncés précédemment, du vin rouge 1834, de première qualité, à 7 1/2 bz. bouteille rendue.

8. Fromage de Mont-d'Or, *schabzieguer*, vacherin, et fromages ordinaires de différentes qualités. S'adresser à Duvoisin, ruelle Breton, vis-à-vis le Temple neuf, où il est tous les jours de marché.

9. A Peseux, quelques cents chars d'excellente terre propre pour la vigne, à 5 1/4 bz. le char, prise sur place et au plus vite. S'adresser à M. Edouard Roulet, au dit Peseux.

10. En vente chez Gerster, libraire :

Lettres de Saint-Jérome, traduites en français avec le texte en regard, par Grégoire et Collombet, 4 vol. in-8°.

Œuvres de Apollinaris Sidonius, traduites en français avec le texte en regard, 3 vol. in-8°, 1835.

Voyage pittoresque en Asie et en Afrique, par J.-B. Egriès, 1 vol. grand in-8°, faisant la suite et la fin du Voyage pittoresque autour du monde de Dumont Durville.

Histoire de Louis XVI pendant les années où l'on pouvait prévenir et diriger la révolution française, par Joseph Droz de l'académie, 2 vol. in-8°, 1839.

Mélanges de Nisard : études de critique, histoire littéraire et voyages, 2 v. in-8°, 1839.

Relation du pélerinage d'une jeune fille du canton d'Unterwalden, à Jérusalem, publiée par Gaucheraud, 2 vol. in-18.

Dictionnaire pittoresque d'histoire naturelle et des phénomènes de la nature, par Guérin; 2 vol. coloriés, intacts quoique d'occasion, offerts à 90 fr. de France au lieu de fr. 190.

11. M. Borel-Wittnauer, a reçu un nouvel envoi de beurre fondu de parfaite qualité, en barils de 25, 50 et 100 livres environ; ainsi que les jambons de Mayence qu'il attendait.

12. En commission, chez Chiffelle, couvreur, du charbon de pierre première qualité, en gros et en détail.

13. Une ânesse avec son ânon. S'ad. à M. Alph. Robert, rue Saint-Honoré.

14. Au 1er étage de la maison Boyer, à la Croix-du-marché, divers meubles et effets, tels que piano, glace, un grand tableau, tapis, meubles de salon, literie, terre anglaise et plusieurs autres objets; on vendra tous les jours depuis 1 à 4 heures de l'après-midi.

15. Chez M. J.-H. Ernst, au magasin à la Place-d'armes, de belles tabatières en bois d'Ecosse, qu'il peut céder à des prix très-modiques.

16. Ernest Cramer, à Lausanne, désirant liquider aussi promptement que possible son commerce de papiers peints, offre à l'acheteur, qui voudrait prendre le fonds, des conditions très-avantageuses. Il vendra en détail, dès ce jour, des papiers, savoir : les bordures et les papiers jusqu'au prix de huit batz, au prix de facture; de 8 à 20 et au-dessus, à 5, 10, 15 et 20 p. °/o au-dessous du prix de facture. Messieurs les marchands et particuliers qui voudraient faire leurs achats pour l'été prochain, en trouveront un très-grand choix et auront lieu d'être satisfaits. On trouvera aussi un grand assortiment de glaces de Paris, dans les dimensions de 13 jusqu'à 60 pouces de hauteur, à des prix avantageux.

17. Chez Ch. Borel, maître tapissier, un secrétaire de Dame, fauteuil Voltaire, tabouret de pieds, et une table de nuit en acajou avec dessus de marbre; il se trouve toujours bien assorti de cē qui concerne son état.

18. *Au bureau d'avis.* Un exemplaire *Stunden der Andacht*, édition allemande, 8 vol. in-8°, très-bien reliés et parfaitement conservés.

19. Chez D. Bersot au Pain de sucre, une partie de belle ritte grise d'Alsace, qu'il céderait à 6 1/2 bz. la livre en en prenant par paquet de 10 lb.; il lui reste encore quelques cents bouteilles vin rouge 1834, première qualité, à raison de 10 1/2 bz. la bouteille, verre perdu; il est en outre pourvu de bons griès et gruaux de Berne, macaronis et vermicelles jaunes, ainsi que de tous les autres articles de son commerce, le tout à des prix raisonnables. Le même offre de vendre, faute de place, un ameublement en velours rouge, composé de douze chaises, et un canapé, qui a très-peu servi et très-bien conservé; il le cédera à un prix au-dessous de sa valeur,

20. Encore quelques paquets de belle ritte de Voiron, à un prix modique. S'adresser chez Mme Borel-Amiet, place de la Balance, ou chez M. Petitpierre, maison Borel, au Tertre.

21. Chez Samuel Girardet, libraire à Neuchâtel, *Idées d'un bon bourgeois de Valangin*, petit-folio, à 3 francs de France la feuille; lettres et argent franco.

22. Meyrat-Phillippin, Grand'rue, à Neuchâtel, est maintenant assorti en marchandises suivantes : huile à quinquet première épuration, huile d'olives et d'olivètes, dite de navettes ; vinaigre rouge et blanc, pur vin ; extrait d'absinthe en bouteilles et autre ; liqueurs, eau-de-vie, cognac, eau-de-cerises ; sucre d'Hollande premier choix à 4 1/2 bz., et plus tendre à 4, sucre candi, amandes très-belles à 8 bz., brignoles, raisins de Smyrne et Malaga, dits de Corinthe ; beaux pruneaux de Bâle, figues, citrons, thés de différentes qualités, anis, canelle de Chine et de Ceyland, morilles, câpres, cornichons, marmelades, vanille surfine et autres, moutarde en pots et en poudre, poivre blanc et noir, muscades, macis, galanga ; café à batz 5, 6, 7 et 8, ritte surfine d'Alsace, savon de Marseille, chandelles, macaronis plats et ronds, vermicelles jaunes et blancs, pâtes p. soupes, gruaux, habermehl, griès, riz du Piémont et rizon de la Caroline, amidon et bleu pour lessive, premier choix ; tabacs à priser et à fumer, colle de poisson, dite ordinaire, éponges fines et autres ; il a, outre ces articles et d'autres trop longs à détailler, de belles laines et cotons à tricoter, fil, soie et coton à coudre, chevillières, lacets et rubans noirs, crochets, épingles, crayons, plumes et cire à cacheter. Toute l'année il sera pourvu en biscômes de Berne pour dessert, et il s'attachera continuellement à ce que ses marchandises soient de bonne qualité.

23. Environ 200 à 250 mesures de belles et bonnes pommes de terre, à prendre ensemble ou séparément, chez James Lichtenhahn, boulanger à la rue des Moulins, qui offre en outre quelques tonneaux, caisses et boites vides ; il a également en dépôt, des citrons et oranges à bas prix, et de véritables leckerlets et pruneaux de Bâle, connus par leur bonté.

24. Fritz Schmid, horloger, s'empresse d'informer le public qu'il vient de recevoir un nouvel envoi de tissu métallique, lequel garantit les garde-manger et autres lieux, de l'atteinte des souris et des mouches.

25. Des outils de cordonnier, partie en fer et en bon état ; plus, à louer, une portion de chambre et de cuisine. S'adr. à Marguerite Dupuis, au Neubourg.

26. Un pupitre à 4 places, presque neuf et que l'on céderait à très-bas prix, faute de place. S'adresser, pour le voir, chez MM. Jaquet et Bovet, commissionnaires, vis-à-vis l'auberge de la Fleur-de-lys.

27. Une berce en bois de noyer suspendue, un lavabot aussi en noyer et un pupitre pour musique ; le tout d'occasion, chez Junod, ébéniste.

28. Trente gerles de carottes à 24 bz. la gerle, et autant de pommes de terre à 30 b. ; 600 rais pour roues, en chêne. S'adr. à Franç. Benoit, fermier à Vaudijon.

29. Une table à manger, à coulisse, en noyer verni ; avec deux allonges, bien travaillée et à peu près neuve, d'une grandeur commode pour 14 à 15 personnes. S'adr. pour la voir et en connaitre le prix, chez Mlle Julie Meuron, au Faubourg.

30. A la fabrique de Marin, faute d'emploi, un beau et fort cheval ; plus, un cabriolet de voyage très-bien établi, à vendre ou à échanger contre un char-à-banc.

31. Un traineau ferré avec son banc et caisson, en très-bon état, ainsi qu'une selle de cheval. S'adresser à veuve Borel, à Valangin.

32. De l'huile de noix superfine, à la cure de Colombier.

ON DEMANDE A ACHETER.

33. Le journal *le Semeur* depuis son origine jusqu'à la fin de 1838, et le Constitutionnel Neuchâtelois des années 1835, 36 et 37. En donner les prix, en affranchissant, au bureau d'avis.

34. On demande un bon char-à-banc à acheter ou à échanger contre une chaise en bon état. S'adresser à F. Vilfort, voiturier, ruelle Fleury, à Neuchâtel.

35. De rencontre et de suite, une cage pour perroquet. S'adresser au bureau d'avis.

36. Le grand catéchisme de M. Osterwald. S'ad. à J.-P. Dessoulavy, maître pendulier, sur la Place, à Neuchâtel.

A LOUER.

37. Chez Mme Meuron-Perret, au faubourg, pour la Saint-Jean, un logement composé de 3 chambres, cuisine et dépendances ; plus une chambre avec ou sans meubles.

38. De suite, une grande chambre et un cabinet proprement meublés. S'ad. à Mme Sechehaye, au faubourg du Cret.

39. Pour la Saint-Jean prochaine, le 3me étage de la maison de M. Touchon, rue de l'Hôpital, vis-à-vis de l'hôtel du Faucon ; cet appartement très-commode, est composé de cinq chambres, cuisine et toutes les dépendances nécessaires ; plus, pour la même époque, un magasin au bas de la dite maison, vis-à-vis de l'hôtel de la Croix-fédérale. S'adresser à M. Touchon-Michaud.

40. Dès-à-présent, une chambre bien située, et la pension si l'on désire. S'adresser au bureau d'avis.

41. Pour le 1er Février, une chambre meublée. S'adresser à Péters-Borel, sur la Place.

42. Pour le 15 Mars prochain, la boulangerie, le cabaret et le billard des filles de feu Constant Dubois, consistant en une vaste et belle maison composée de 3 appartemens, une grande cave, grange, écuries, jardin et verger, le tout situé sur les *Grandes Fontaines* du village de Travers.

Les amateurs devront se rencontrer le samedi 26 Janvier courant, à une heure après midi, dans le dit cabaret, où M. le justicier Blanc, comme tuteur des dites filles Dubois, sera présent pour en faire la remise à des conditions favorables qui seront lues aux amateurs avant la mise. Travers, le 6 Janvier 1839.

43. Une chambre meublée ou non-meublée. S'adresser à Fornachon, boulanger.

44. Deux magasins situés sur le Pont-des-boutiques. S'adresser à Mme Boyer.

45. Une chambre bien éclairée, garnie ou non-garnie. S'adr. à Jeannette Maulaz, maitresse tailleuse, n° 339, rue de la Poste, au second sur le devant.

46. De suite, une grande chambre à cheminée et fourneau, meublée ou non-meublée. S'adr. dans le magasin de MM. Perrin frères et Cie.

47. On demande de suite, p. partager une chambre et cuisine, une personne du sexe qui ait son lit. S'adresser au 3me étage de la maison de Madame la ministre Petitpierre, rueile Breton.

48. De suite, deux chambres à cheminée et poêle, au rez-de-chaussée de la maison Bachelin, avec bûcher au galetas. S'adresser au concierge du cercle de lecture.

49. On offre à louer un bon piano ; s'adresser pension Borel, au faubourg.

ON DEMANDE A LOUER.

50. Deux chambres propres et indépendantes, meublées ou non meublées. S'adr. au bureau de la feuille d'avis.

DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES.

51. Un jeune homme qui a fait sa 1re comunion, recommandable par ses bonnes mœurs, désirerait entrer en qualité d'apprenti dans une maison de commerce de cette ville. S'adresser au bureau de M. Ch.-H. Montandon, maison de M. François de Montmollin.

52. Dans l'atelier de Marthe, serrurier, il y aurait place pour un ouvrier habile à la forge et à l'ajustage, et, s'il est possible, tourneur sur les métaux ; on lui ferait des conditions favorables.

53. On demande pour domestique de magasin, un jeune homme robuste et intelligent ; il serait inutile de se présenter sans offrir des garanties suffisantes de moralité. S'ad. à MM. les fils d'Antoine Borel.

54. On demande p. entrer au plus tôt, une bonne domestique âgée de 25 à 30 ans, qui sache coudre, tricoter et filer, et surtout de bonnes mœurs. S'ad. à Samuel Reust, maître forgeron à Serrières.

55. On demande, pour entrer maintenant ou dans peu de temps, un domestique robuste et intelligent, qui connaisse les ouvrages de la campagne et sache conduire les vaches ; il est essentiel qu'il soit muni de bonnes recommandations. S'adresser au bureau d'avis.

56. On demande p. entrer de suite, une femme de chambre de confiance, bien au fait du service de table et de la maison ; le gage sera proportioné au mérite. S'ad. au bureau d'avis.

57. On demande de suite une servante qui sache faire un bon ordinaire et soigner les enfants ; on ne sera pas regardant pour le gage, mais il serait inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. S'adr. au bureau d'avis.

58. On demande pour entrer dans le courant du mois de Janvier ou au commencement de Février, un domestique qui connaisse un peu le service de la maison, sache soigner un jardin potager, etc. Il est essentiel qu'il soit porteur d'attestations suffisantes. S'ad. au bureau d'av.

59. Une bonne cuisinière désire trouver de suite une place pour l'étranger. S'adr. au bureau d'avis.

60. Un jeune homme qui vient de faire sa première communion, appartenant à une famille bourgeoise de cette ville, demande une place d'apprenti dans une bonne maison de commerce ; il offre toutes les garanties de moralité que l'on peut désirer. S'adr. au bureau d'avis.

61. On demande pour le 18 Février, une fille de bonnes mœurs et sédentaire, qui connaisse un peu la cuisine et puisse soigner un enfant. S'adr. au troisième étage de la maison Kratzer, rue des Moulins.

62. Une bonne cuisinière, recommandée par des certificats, cherche à se placer pour servir en cette qualité, ou comme femme-de-chambre. S'adresser chez Mme Kröpfle, maison Borel, rue des Chavannes.

OBJETS VOLÉS, PERDUS ou TROUVÉS.

62. Perdu, jeudi 10 courant, entre la Croix-du-marché et la fontaine de la place des Halles, une clef de montre en filet d'or, ayant la forme d'une urne. On donnera une récompense à celui qui la rapportera au bureau d'avis.

63. On a trouvé, près du Gymnase, une bourse encore neuve. La réclamer chez M. Bovet-Bovet, au faubourg.

64. Le 9 courant, pendant la soirée, on a perdu une barre de fer. La personne qui l'a trouvée est priée de la rapporter, soit chez MM. Bovet et Lerch, commissionnaires, soit chez Monsieur Vaucher-DuPasquier, à la fabrique de Cortaillod, contre récompense.

65. On a perdu dernièrement, depuis Bôle à Rochefort, un sous-gorge avec ses sonnettes. Le remettre à M. Philippe Martenet, tanneur à Boudry.

66. Une chaine avec 2 crochets a été trouvée près de Colombier, il y a environ 3 semaines. La réclamer, en la désignant et payant les frais, chez F. Monod, à Colombier.

AVIS DIVERS.

67. La Commune de Corcelles et Cormondrèche promet une récompense de *douze louis* à celui qui procurera des indices certains, indubitables et vrais, sur l'individu qui a eu l'infernale intention qu'il a mise à exécution, en coupant tous les ceps de la belle treille située au midi de la maison de Cormondrèche à M. de Chambrier, président du Conseil d'Etat.

Corcelles, le 3 Janvier 1839.

Le Secrétaire de Commune,
CLERC, commissaire.

68. Trois débiteurs conjoints et tous propriétaires, demandent à emprunter de suite la somme de 50 louis. S'adr. au bureau d'avis.

69. Madelaine Kämpf se recommande au respectable public pour faire des ménages ; elle ne négligera rien pour mériter toute confiance. S'adr. chez Zeller, sur le pont de la petite boucherie, n° 149.

70. H. Montandon, maître charpentier au Carré, invite les Messieurs qui ont à leur usage, pendant la saison des bains, la barraque située derrière le bassin, à bien vouloir renvoyer leurs clefs et faire réclamer leurs linges. Il prie en même temps ceux qui ne se sont pas encore acquittés, de le faire pendant le courant de ce mois, faute de quoi ils payeront un fr. de Fr. par clef.

71. Jules Prince et Charles Piot préviennent l'honorable public qu'ils viennent de former un atelier de menuisier et charpentier dans la maison de M. Louis-Chédel, Grand'rue ; ils se recommandent par conséquent à la bienveillance du public.

72. Léonard Volz, ci-devant maître fileur à Serrières, prévient le public qu'il s'est établi depuis peu de temps à St. Blaise, avec plusieurs métiers ; il filera désormais toutes les laines qu'on lui apportera, pour bas, mi-laine et drap, aux mêmes prix que ceux des autres filatures du pays. Ses connaissances dans cette partie lui font espérer qu'il obtiendra le contentement des personnes qui voudront l'honorer de leur confiance. Son dépôt est chez M. Schädely, fabricant de tabac, maison Favre sur la Place, à Neuchâtel.

73. Auguste Courvoisier, à Cormondrèche, fait savoir aux personnes chez lesquelles il a eu l'honneur de travailler jusqu'à présent, que, vu la grande occupation que ses pépinières lui donnent, il ne peut plus aller travailler hors de chez lui.

74. Mlle Haegelin, de Soleure, demeurant chez M. Schorp, maison Virchaux, au Carré, se recommande au public pour la couture de toute sorte de linge, comme chemises, etc., de même que pour pentalons et gilets ; elle ira en journée à la demande des personnes qui voudront bien l'occuper, et auxquelles elle promet un ouvrage soigné et des prix modérés.

75. Le comité des redoutes donnera cet hiver 4 bals, savoir : les jeudis 17 et 31 Janvier, 14 et 28 Février ; pour satisfaire au désir général, les 4 bals dureront jusqu'à minuit.

Le prix de l'abonnement pour les 4 redoutes est fixé comme suit :

Neuf francs de France pour les danseurs et spectateurs qui veulent circuler dans les salles.

Trois francs de France pour les spectateurs sur les galeries.

Les billets se délivreront chaque jour de redoute, à la petite salle du concert, pour la première de dix heures à midi, et pour les trois autres de onze à midi.

NB. Les personnes domiciliées hors de la ville, peuvent obtenir des billets pour l'une ou l'autre des quatre redoutes, et cela aux prix suivans :

Trois francs de France pour les danseurs et pour les personnes qui veulent circuler dans les salles.

Trente sols soit 10 1/2 bz. p. les spectateurs sur les galeries.

Le secrétaire-caissier.

76. On offre de prêter une somme de 200 louis, moyennant bonnes sûretés. S'adresser à Monsieur Preud'homme-Favarger, inspecteur de police.

77. La noble compagnie des marchands de cette ville offre en prêt la somme de cent louis, moyennant bonnes sûretés. S'ad. à M. Franç. Fornachon, son procureur.

78. Louis Gédet, maître jardinier, nouvellement établi à la campagne Vaucher, appartenant à Mme de Sturler, se recomande aux personnes qui seraient dans le cas d'utiliser ses services.

79. On demande à emprunter, contre bonnes garanties, une somme de 40 à 50 louis. S'adr. au bureau d'avis.

80. Les personnes de cette ville qui auraient une pinte ou cabaret à remettre pour le premier Juin 1839, peuvent s'adresser à M. Jean-Pierre Guillod, poste restante, à Saint-Gall.

Changement de domicile.

81. Michel Schilli, maître cordonnier, avertit ses pratiques qu'il demeure actuellement dans la maison de M. DuPasquier-Terrisse, anciennement à M. Wavre-Wattel, du côté de la Place-d'armes. Il se recomande aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance; il est assorti en marchandises de bonne qualité, en cuir de Russie et d'Amérique, et en tout ce qui concerne la chaussure des Dames. Le même offre à louer un grand magasin au rez-de-chaussée de la même maison, côté de la Place-d'armes.

Départ de voitures.

82. Du 20 au 25 Février prochain, Jacob Reiffel, voiturier, partira avec une bonne voiture pour Francfort, Leipzic, Dresde, Berlin et la Silésie, du 20 au 25 Mars, une dite pour la même destination, et une seconde pour Munich, Vienne, Cracovie et Brody. S'adresser à M. Louis Reiff, négociant rue de l'Hôpital, à Neuchâtel. Le même offre de vendre une belle calèche de place, à deux chevaux, bien propre, comme neuve, solide et bien suspendue.

PAR ADDITION.

83. On exposera en vente par voie de minute, le vendredi 25 de ce mois, à 4 heures du soir, à l'auberge des 13 cantons, à Peseux, les immeubles suivants : 1° Une maison située à Peseux, limitée en joran par Fréd. Jacot et en uberre par M. Coulon, avec un petit jardin à proximité; 2° une grange vis-à-vis la dite maison, attenant de joran Fréd. Jacot et d'uberre la veuve Macabel; 3° la moitié d'un petit verger et d'une cave à voûte forte contiguë au verger, attenant de vent François Roulet et de bise D. Duvoisin; ces trois immeubles seront exposés ensemble ou séparément. 4° Un champ aux *Plantées sâles*, territoire de Peseux, contenant environ trois-quarts de pose, attenant de vent David Cornu-Rognon, de bise la forêt de Peseux. 5° Une vigne à Beauregard, territoire d'Auvernier, contenant environ trois-quarts d'ouvrier, attenant d'uberre une vigne dépendant de la cure de Corcelles, et de joran le chemin public. 6° et enfin, une vigne tierce située aux *Noyers-Jean-de-la-Grange*, territoire de Neuchâtel, contenant environ 2 ouvriers, et limitée en bise par Gabriel Schreyer, et en vent par Louis Béchairaz. S'adr. pour d'ultérieurs renseignemens, à M. Jean-Louis Roulet, justicier à Peseux.

84. (A vendre ou à louer). Un bon piano à 5 octaves. S'adresser au bureau d'avis.

A vendre au bureau d'avis :

CHOCOLAT
pectoral-stomachique à l'osmazôme
DE BARDEL.

Ce chocolat est pectoral, stomachique et désobstruant ; il tient le ventre libre, facilite toutes les fonctions, et fait couler la bile.

Les personnes qui digèrent difficilement toute autre espèce de chocolat, se louent de celui-ci, qui n'échauffe jamais.

Ses propriétés toniques et fondantes le rendent salutaire aux asthmatiques, aux personnes sujettes au catarrhe, dont la fibre est molle, et qui, par conséquent, sont surchargées d'humeurs.

Il a été administré avec grand avantage à des personnes qui vomissaient toutes sortes d'aliments, et à d'autres qui avaient déjà des dispositions bien manifestes à l'engorgement et au crachement de sang.

Prix de la livre : 33 *btz. la demi-livre* 16 1/2.

LE RACAHOUT DES ARABES
DE LANGRENIER,

Dont la réputation est universelle, est un aliment étranger, d'un goût excellent, que les plus célèbres médecins de Paris, ont également reconnu, après de nombreuses expériences, qu'indépendamment de donner de l'embonpoint et de rétablir promptement les forces épuisées, ses qualités adoucissantes, nutritives et de très-facile digestion le rendent précieux pour les convalescens, les vieillards, les enfans, les dames et toutes les personnes nerveuses, délicates ou faibles de la poitrine ou de l'estomac.

Il remplace pour les déjeûners, le chocolat et le café, sans avoir, comme eux, l'inconvénient d'être indigeste et échauffant et de donner lieu à des irritations d'estomac ou des embarras d'humeurs. Ce sont tous ces avantages réunis qui ont mérité au RACAHOUT une aussi grande vogue.

Prix : 4 francs de France.

SEMELLES DE SANTÉ
contre les rhumatismes et la goutte, de l'invention et de la fabrication de K. WILLER.

L'usage convenable des semelles de santé, dont j'ai ressenti le premier les heureux effets, et qui ont soulagé beaucoup d'autres personnes souffrantes, a toujours suffi, à lui seul, pour guérir les rhumatismes les plus invétérés et les affections arthritiques, comme les douleurs dans les membres, les migraines, les maux de dents et d'oreilles périodiques etc., sans laisser la moindre trace du mal. Je reçois toujours, à ma grande satisfaction, des attestations des bienfaits de ce remède, et des témoignages de la reconnaissance de ceux qui s'en s'ont servis ; d'ailleurs l'utilité vient d'en être reconnue par beaucoup de médecins distingués, ce que je puis prouver au besoin par les meilleurs certificats.

K. WILLER.

Prix de la paire : 22 1/2 *btz. de Ssse.*

TAXE DU PAIN,
dès le 17 Septembre 1838.

Le pain bis ou mi-blanc . . à 5 cr. la liv.
Le pain blanc. . . . . à 6 cr. »
Le petit-pain de demi-batz, doit peser 4 1/2 onces
Celui d'un batz. . . . . 9 »
Celui de six creutzers . . . . 15 5/8 »

TAXE DES VIANDES,
dès le 3 Décembre 1838.

(des quatre quartiers seulement, sans autre charge.)

Le bœuf à 12 creutz.		Le veau à 11	cr.
La vache à 11	»	Le mouton à 12	»

PRIX DES GRAINS.

1. NEUCHATEL. *Au marché du 19 Janvier.*

Froment	*l'émine*	bz. 24.	
Moitié-blé	—	»	19 à 20.
Mêcle	—	»	16.
Orge	—	»	14 à 14 1/2.
Avoine	—	»	8 à 8 1/2.

2. BERNE. *Au marché du 7 Janvier.*

Froment . . .	*l'émine* . .	bz.	
Epeautre . . .	— . .	»	19 à 21.
Seigle	— . .	»	10 1/4 à 12.
Orge	— . .	»	8 1/2 à 10 1/2.
Avoine	*le muid* . .	»	55 à 81.

3. BASLE. *Au marché du 11 Janvier.*

Epeautre, *le sac* .	fr. 18 :	»	à fr. 23 :	bz.
Orge . . .	— . .	»	:	»
Seigle. . .	— . .	»	:	»

Prix moyen — . . » 22 : 3 bz. 6 rappes.
Il s'est vendu 582 sacs froment et épeautre.
Reste en dépôt 629 —

NB. Le sac contient environ 9 émines de Neuchâtel

MÉLANGES.

Revue des Tribunaux.

Les deux amis.

Deux vieux bons-hommes, portant à eux deux plus d'un siècle et demi, sur leurs dos voûtés, sur leurs têtes chauves, comparaissent devant la justice, inculpés de mendicité.

M. le président. — Meunier, quel âge avez-vous?

Meunier, se levant. — Plaît-il? S'il vous plaît! Je suis un peu dur de c't'organe-là... Sans vous commander.

M. le greffier, placé auprès du banc des prévenus, répète au pauvre vieillard la question de M. le président.

Meunier. — Mon âge?.. Oh! j'sais pas au juste.. Y a beaux jours que j'ai perdu le compte.... Sans vous commander.

M. le président, puis le greffier. — Où êtes-vous né?

Meunier. — Est-ce que je m'en souviens?..... Faudrait que j'aurais une fière mémoire pour me rappeler de ça.... Tout ce qu'il y a de sûr, c'est que je suis pas né d'hier... Vous pouvez le mettre sur votre papier.... Sans vous commander.

L'autre prévenu Dautin. — Connu!... Est-ce que tu vas nous répéter tout le long du jour : *Sans vous commander : sans vous commander!*

Meunier. — Tiens! Faut bien être poli avec le gouvernement, p'têtre..

M. le président. — Vous avez été arrêtés l'un et l'autre vous livrant à la mendicité, dans la rue du Bac?

Dautin. — C'est des bruits. Lui mendiait, (il montre Meunier). Mais moi, jamais.

Meunier. — Hein? quoi? Qu'est-ce que tu dis de moi?

Dautin, lui criant à l'oreille. — Je dis que tu demandais l'aumône.

M. le président, à Meunier. — En convenez-vous?

Meunier. — Vous pouvez croire Dautin.... ce qu'il vous dit c'est la pure vérité.... et puisqu'il a avoué, j'avoue aussi... nous demandions tous les deux la charité.

Dautin. — Qu'est-ce qu'il chante, de quoi qu'il se mêle, cet imbécile?.. tous les deux!.. c'est faux!

Meunier. — T'as donc jugé à propos de le leur dire..., si t'avais dit non, j'aurais dit non.

Dautin. — Ne l'écoutez pas.. c'est un vieux; il est dans l'enfance....

Meunier. — Oui, mon président... tout ce que nous vous prions, pour l'heure, étant de pauvres vieux, sans ressources, sans pain, c'est de nous envoyer tous deux à l'hospice.... sans vous commander....

Dantin, furieux. — Ah! ça, mais! de quoi que ça le regarde!... et pourquoi qu'il parle toujours pour moi?

Meunier, amicalement à Dautin. — Pas vrai, à not'âge, l'hospice, c'est tout ce qu'il nous faut...

Dautin. — Va-t'en au diable!

M. le président à Dautin. — Ainsi vous prétendez, vous, n'avoir pas mendié... que faisiez-vous donc dans la rue du Bac, quand l'agent de surveillance vous a rencontré....

Dautin. — Moi! je me promenais sur le trottoir pour ma santé!

M. le président. — On a trouvé dans vos poches des sous, des liards en grande quantité, et qui provenaient évidemment des aumônes que vous receviez.

Dautin. — Pas du tout : ces liards provenaient de ma propre fortune.... J'ai changé tout mon avoir en liards..., c'est une faiblesse, j'adore les liards....

Meunier. — Il a raison, mon président : j'lui donnais tous les liards que je recevais, parce que ma poche était trouée... c'est lui qui portait le tout... Pas vrai, Dautin?

Le Tribunal ordonne que les deux mendiants seront conduits au dépôt de Saint-Denis, après avoir toutefois expié leur délit par huit jours de prison.

Dautin, au comble de l'exaspération, saisit au cou son vieux camarade, et l'étranglerait de bon cœur si les gardes municipaux ne le lui arrachaient pas des mains : « Est-il possible d'être bête comme ce sourd! s'écrie-t-il, c'est lui qui me perd, c'est lui!.... »

VARIÉTÉS.

UN FILLEUL DE CHARLES X.

La seule résidence où Charles X fut réellement à son aise chez lui, heureux comme un propriétaire dans sa villa, ou un gentilhomme dans son manoir, c'était Saint-Cloud. Là, hors de l'air impur et lourd de Paris, comme délivré pour quelques moments du poids énorme qui pèse sans cesse sur une tête royale, il aimait à se rendre au parc pour s'y abandonner au plaisir de la chasse, ou bien, longeant les solitaires allées qui conduisent à Villeneuve-l'Etang, il allait y rendre une visite à madame la dauphine, la fille de Louis XVI, que tant de rapports et de points similaires de contact attachaient à lui. C'est justement pendant une de ces promenades longues et fréquentes que se passa un fait qui va faire le sujet du récit suivant.

Le roi en costume négligé, avec la casquette grise qu'il portait dans ses courses matinales et campagnardes, marchait donc seul, l'esprit légèrement enveloppé d'une pensée que lui avait laissée la veille un conseil de cabinet; porté par l'aspect du bois, les émanations vivifiantes de la campagne, la solitude de l'air et du ciel, à ces réflexions graves et hautes, que le bruit du monde étourdit et empêche.

Comme il avait dépassé la maison du garde à cheval Vallerant, à la Porte Jaune, une femme de vingt-cinq ans, endimanchée, parée de ses plus beaux habillements de village, passait affairée au-devant de lui : on voyait à sa démarche, à sa physionomie bouleversée, qu'elle avait une grande peine ou un grand embarras.

Le roi la prit en pitié sur sa seule apparence. Il lui demanda en passant où elle allait ainsi parée toute seule dès le matin, et un jour qui n'était ni fête ni dimanche?

— Où je vais, répondit-elle, où je vais? mon bon monsieur, est-ce que je le sais moi : vous voyez une femme au désespoir.

— Que vous est-il donc arrivé? dit le roi vivement intéressé.

— Oh mon Dieu! Monsieur, ce qu'il m'est arrivé, c'est à me faire perdre la raison; puisque vous avez l'air si bon, et que vous paraissez vous intéresser à moi, je vas vous le dire. Imaginez-vous que mon cousin François Lebouteux, m'avait promis d'être le parrain de mon enfant, qui à cette heure attend encore le baptême, depuis un mois et demi qu'il est au monde. Mais voilà que le cousin me manque de parole; il devait enfin venir aujourd'hui même de Paris, et il nous marque, dans une lettre qui nous parvient à l'instant, que ses affaires l'empêchent de s'y rendre. N'est-ce pas une horreur, mon bon Monsieur? que voulez-vous que fasse mon enfant? est-ce qu'il peut se passer de baptême et de parrain? J'allais donc de ce pas lui en chercher un, le premier qui sera de bonne volonté; vous, si vous voulez, mon bon monsieur; vous m'avez l'air d'un si brave homme, que je ne serais pas fâchée de vous avoir pour compère.

Le roi se prit à sourire à cette proposition.

— Excusez-moi, mon bon monsieur, dit la femme un peu confuse de la hardiesse de sa demande, je ne voudrais pas vous donner de l'embarras, mais c'est que vous me rendriez un bien grand service, à moi et à mon mari, qui est un honnête homme connu dans tout le village. Et puis tenez, monsieur, ça porte toujours bonheur de faire un chrétien, c'est une âme de plus qui s'intéresse à vous, qui prie pour vous.

— Allons, dit le roi à moitié ému et à moitié riant de l'étrangeté de cette offre, j'accepte; je serai parrain, entre honnêtes gens il faut se rendre service. Seulement, vous me donnerez une heure pour aller m'habiller comme on doit l'être pour une semblable cérémonie, là chez moi, à deux pas d'ici.

— Oh monsieur! que vous êtes bon, que nous vous aurons de la reconnaissance; mais c'est inutile d'aller faire de la toilette, vous êtes assez beau ainsi pour de pauvres paysans comme nous. Tiens, on n'a jamais eu de parrain semblable dans le village de Garches : toutes les voisines vont être jalouses. Oh! que je suis heureuse! le cousin François peut bien rester à son Paris tant qu'il voudra maintenant, nous avons ce qu'il nous faut.

Et si le roi eût laissé faire cette femme, elle l'aurait embrassé, tant elle avait de joie expansive au cœur.

C'est que les parens et la commère attendent, continua-t-elle. Ah! pour la commère, vous aurez quelque chose de gentil, je vous l'assure une jeunesse de dix-huit ans, une jolie fille qui vous fera honneur quand vous l'aurez sous le bras.

Et ainsi parlant du bambin, du village, des parens, du compère, ils s'en allèrent jusqu'à une petite maisonnette de Garches. Toute la parenté était réunie, la femme conta son aventure, sa bonne rencontre, on fit compliment au parrain improvisé. Quelques-uns de la compagnie trouvèrent que son visage ne leur était pas inconnu. Enfin on s'achemine vers l'église, le roi donnant le bras à sa gentille commère, et chacun disant : Faut-il que la femme à Jean Paul soit heureuse d'avoir un parrain comme ça pour son enfant.

Lorsque le curé vint aux fonts baptismaux, il fut d'abord étonné de la tenue négligée, quoique distinguée, du parrain qui se présentait. Ce n'est guère l'usage, dit-il à son bedeau, de voir un bourgeois se présenter en casquette pour faire un baptême; après tout, cela nous importe peu. Et il commença la cérémonie.

Le roi n'était pas, comme la plupart des personnes qui se trouvent en semblable position, embarrassé pour répondre aux prières et aux formules de l'église. Sa piété lui rendait cette tâche facile et rendait inutile le zèle du bedeau. Le curé était édifié de cette science liturgique que Sa Majesté devait à l'observation constante des pratiques religieuses, même au milieu de la plus vive légèreté de sa jeunesse. Un moment le bon prêtre, en levant les yeux sur lui, crut reconnaître l'original d'un buste en plâtre qui était dans la maison commune du village; mais il pensa que c'était une hallucination ou une étrange et fantastique ressemblance.

Le baptême terminé, on passa dans l'antique sacristie tout étroite et humide de l'église; on allait dresser l'acte qui constate l'admission de cet enfant dans la société chrétienne.

— Quel est le nom du parrain? dit le curé en posant la plume sur la table de noyer bruni, pour attendre la réponse.

Le roi n'y avait pas songé. Il se sentit un léger trouble. Comment faire pour garder l'incognito, satisfaire à la demande du curé et ne pas mentir, car Charles X avait le mensonge en horreur, même dans les circonstances où il était le plus inoffensif. Que dire? Si c'est Bourbon Charles, on va me reconnaître... et cependant le curé attendait...

—Votre nom, s'il vous plaît?

— Le Roy... c'est cela, monsieur Le Roy.

— Votre prénom?

— Charles....

L'acte dressé, la plume alla d'une main à l'autre sans qu'aucune pût s'en servir autrement que pour apposer sur le registre une croix illettrée. Elle arriva au roi.

En ce moment, un homme, qui jusque-là avait paru absorbé dans un doute et une recherche, s'avança vers le père de l'enfant qu'on baptisait et lui glissa une parole à l'oreille....

— C'est le roi! vive le roi! s'écrièrent tous les assistans.

— Le roi! fit le vieux curé, laissant tomber ses mains sur la table et la tête en arrière... Sire, pardonnez, excusez-moi. Quel honneur pour mon église, pour moi, pour tous ces braves gens. Ah! si nous l'avions su, nous vous aurions au moins reçu à la porte avec le dais et la croix, comme cela se fait à Notre-Dame quand Votre Majesté va assister à quelque cérémonie religieuse.

— Le roi! disaient à l'unisson les assistans; et c'était un concert d'étonnement, de questions, d'interrogations naturelles. Comment le roi est-il venu servir de parrain à la femme de Jean Paul? Où donc est-elle allée le chercher? Quel courage! quel bonheur pour elle et pour son enfant! celui-là ne sera pas malheureux! Quand on a pour parrain le roi de France on doit devenir quelque chose, au moins sergent ou employé....

Mais qui eut dit que ce monsieur à la vieille casquette grise, c'était le roi! C'est singulier, comme un roi ça ressemble à un autre monsieur. Tout de même je m'en doutais un peu, disait un vieux paysan, je l'ai vu quelques fois ainsi costumé sur la route de Villeneuve-l'Etang, où il s'en va voir madame la dauphine.

La mère du nouveau-né était presque folle de joie. Le père s'était mis à genoux devant Charles X; il ne tenait pas au bonheur de cette idée : le roi sera mon compère; je vais dire mon compère le roi, et on ne pourra pas me dire non.

Jamais cœur et poitrine de marraine ne se sont soulevés et n'ont battus avec un mouvement plus précipité, agités par le plaisir d'avoir un noble et galant partner dans cette première fête d'un enfant que l'on tient sur les fonts! ame de jeune fille ou de femme s'émeut de satisfaction quand elle a pour compagnon un brillant et riche gentilhomme, qu'est-ce donc pour une fillette de village d'être la commère du roi de France! Il y a autour de cette idée tout un monde de rêves et d'avenir heureux. C'était donc une ivresse générale.

Le bruit de la présence du roi s'étant communiqué au dehors, car ces sortes de nouvelles ont des ailes rapides, courent avec l'air, glissent avec la lumière du jour, arrivent partout sans qu'on voie leur passage, la foule était accourue dans l'église, et les visages des villageois, des femmes et des enfants, apparaissaient par la porte entrebaillée de la sacristie.

Le roi commençait à être gêné et embarrassé de ce mouvement.

— Sire, dit respectueusement le curé, en reprenant sa plume et l'approchant d'une main tremblante de l'écritoire de plomb, car elle s'était desséchée pendant cet intermède d'étonnement et d'enthousiasme, il faut donc que j'écrive sur l'acte de baptême, monsieur Le Roi....

— De France... reprit vivement Charles X. Vous voyez que je vous disais la vérité, et pour le nom de l'enfant, vous le savez... Charles.

En ce moment ce fut un nouveau cœur de vivat, la voûte retentit d'un long vive le roi! Pas n'est besoin de dire que le curé, le clerc, l'église, la mère de l'enfant et la commère se ressentirent de la présence et du service que le roi venait de leur rendre en remplaçant le cousin Francois Lebouteux. Charles X avait des habitudes de générosité qui devenaient impérieuses chez lui lorsqu'il avait en sa présence de pauvres et bonnes gens.

En arrivant à Villeneuve-l'Etang le roi raconta avec l'effusion du bonheur cette petite scène à madame la dauphine qui en fut vivement émue, et qui le même jour envoya de ces nouvelles au filleul de Sa Majesté. Depuis, le roi fit souvent demander comment se portait le petit Charles; il s'était promis de veiller à son avenir. Hélas! pauvre enfant, aux jours où il est né, peut-il être au pouvoir d'un roi de promettre et garantir l'avenir.

E. CHAPUS.

PENSÉES.

*** On perd le goût des plaisirs du monde à mesure que l'on fait des progrès dans la vertu, de même qu'on méprise les amusemens de la jeunesse à proportion qu'on avance en âge.

*** Comme la pierre que la boule rencontre dans son chemin procure quelquefois le gain de la partie, de même ce qui parait être un obstacle à nos dessins en avance quelquefois le succès.

*** Il n'y a que les malheureux qui reconnaissent le pouvoir de la fortune, car les personnes heureuses attribuent toujours leur succès à leur prudence ou à leur mérite.

*** Un homme ne devrait jamais rougir d'avouer qu'il a tort : car, en faisant cet aveu, c'est comme s'il disait qu'il est plus sage aujourd'hui qu'il ne l'était hier. Le meilleur moyen de prouver les lumières et la netteté de son esprit, c'est de convenir de ses défauts : de même qu'un ruisseau qui découvre la bourbe qu'il a au fond nous en montre mieux la transparence et la pureté de ses eaux.

*** Celui qui dit un mensonge ne sent pas le travail qu'il entreprend, car il faut qu'il en invente mille autres pour soutenir le premier.